



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ ECOTEC CONSEIL

1. Nos contrats sont conclus aux présentes conditions générales qui annulent et remplacent celles de nos co-contractants.
2. Nos offres sont établies sans engagement et doivent faire l'objet d'une confirmation écrite de notre part pour entraîner la conclusion du contrat.
3. Nos produits sont fournis au prix en vigueur le jour de leur livraison, départ usine, emballage non compris, les prix des marchandises importées pouvant par ailleurs varier en fonction du cours de la devise du pays d'origine.
4. En application de l'article 441-6 CC, nos factures sont payables au plus tard à 45 jours fin de mois ou 60 jours net. En cas de dépassement du délai, le taux des pénalités de retard ne pourra être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal et, dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera appliquée, conformément à la législation en vigueur. Le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance ou toute défaillance de l'acheteur entraînent l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu.
5. Livraison intracommunautaire exonérée de TVA française conformément aux dispositions de l'article 262 ter I du CGI (Code Général des Impôts). Article 138 de la directive communautaire 2006/112/CE.
6. Les délais de livraison sont donnés à titres indicatifs et ne constituent pas un engagement de notre part. Notre société est également dégagée de plein droit de toute responsabilité pour non-exécution d'une commande en raison d'un cas de force majeure, tel que grève totale ou partielle, lock-out, incendie ou destruction de nos locaux ou usines, les quantités prêtes au moment de l'événement devant être acceptées par le client. Un retard de livraison ne peut donner lieu à des dommages-intérêts au profit du co-contractant, même après mise en demeure de ce dernier.
7. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même expédiées franco de port.
8. Toute réclamation auprès de notre société quant à la nature, la quantité ou la qualité des produits livrés devra être formulée par lettre à l'adresse du siège social dans les huit jours suivant la réception ; tout retour de produit ne pourra être accepté sans accord préalable de notre part, avec indication du numéro de lot de fabrication du produit incriminé. Dans le cas de produits spécialement fabriqués pour un client, aucune annulation ne saurait être admise après la mise en fabrication, la commande acquérant un caractère définitif dès lors que l'accusé de réception n'aura pas fait l'objet d'observations écrites par retour.
9. L'utilisation de nos produits et leur mise en œuvre doivent être conformes aux instructions ou notices d'utilisation. Les conditions d'emploi échappant à notre contrôle, notre responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée. La garantie de nos marchandises est de convention expresse limitée au remplacement pur et simple des produits reconnus défectueux par notre société et retournés franco de port, sans indemnités ni dommages et intérêts d'aucune sorte.
10. Dans le cas de fourniture de machines-outils, la garantie est valable 6 mois à dater de la livraison de la machine. Elle ne joue pas en cas de mauvaise utilisation ou de réparations effectuées ailleurs que dans nos ateliers. L'usure normale n'entre pas dans le cadre de la garantie.
11. Paiement : au sens de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980, la marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à son paiement intégral, quelles que soient les transformations qui lui auront été apportées. De convention expresse, le défaut de paiement de nos produits à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes autres sommes dues par le client et non encore échues. D'autre part, les ordres en cours pourront être annulés ou suspendus sans préjudice de tout autre recours.
12. Toute contestation relève de la juridiction du Tribunal de Créteil, seul compétent.